

Les échos de la **Bellone**

Bulletin d'informations
de Saint-Adjutory

Janvier 2020 - n°29



Le sentier de la Bellone



LA MAIRIE :

Jours et horaires d'ouverture du secrétariat :
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18 h
Tél. : 05 45 62 02 38 - Fax : 05 45 62 33 94
E-mail : mairie.stadjutory@wanadoo.fr

Salle des fêtes : Pour tout renseignement concernant la location de la salle des fêtes, s'adresser à la mairie (Tél. : 05 45 62 02 38). Nouveau tarif 110 € pour les habitants de la commune et 220€ pour les hors commune. Concernant les week-ends de plus de deux jours et jour férié, un supplément sera demandé de 40€ par jour pour les administrés de la commune et 80 € par jour pour les hors-commune.

LA POSTE :

Bureau de Montembœuf : 05 45 65 03 78.
Ouvert le lundi de 13h30 à 16h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 12h.
Levée du courrier à Montembœuf : 15h en semaine.
Levée des boîtes (en semaine) : Le bourg : 9h
Les Mas : 9h
L'Epardelière : 9h

Le samedi, il n'y a plus de levée des boîtes. Nous vous informons que tous les produits courrier (enveloppes pré-timbrees, paquets, timbres) sont en vente au Multiple Rural.

LA GENDARMERIE :

Brigade de Roumazières : 05 45 71 30 02
Accueil du public tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.

DÉCHETTERIE de MONTEMBŒUF :

Tél. 05 45 65 20 19
Horaires d'ouverture : Lundi de 9h à 12h et 14h à 18h, mercredi 9h à 12h, jeudi de 14h à 18h, samedi 9h à 12h et 14h à 18h.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT :

Les enfants domiciliés sur la commune ont la possibilité de fréquenter d'une part le centre de loisirs communautaire, et d'autre part le centre de loisirs de Montembœuf. Les bulletins d'inscription sont distribués pour l'un et l'autre des CLSH dans les cahiers des enfants scolarisés sur le pôle éducatif. Des bulletins sont aussi à votre disposition à la mairie avant les périodes de vacances scolaires.
- ALSH de la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord : 05 45 63 14 73.
- CLSH de Montembœuf : Laura BOHERE, coordonnatrice PEAL à l'AAEP de Montembœuf (09 60 13 13 51).

GARDERIE SCOLAIRE À SAINT-ADJUTORY :

Ouverture les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 (départ bus) et le soir de 17h jusqu'à 18h30. Tarifs à la 1/2 journée 1,50 € le matin ou le soir, le goûter est inclus. Un arrêt de bus est prévu place de la mairie afin de limiter la distance des enfants qui seront en garderie.
Attention, pas de garderie sur Saint-Adjutory le mercredi à midi, garderie uniquement à Montembœuf de 12h à 13h.

ADMR Service à la personne :

Pour tous renseignements sur les différents services proposés par l'ADMR, contactez notre référent communal, Francis PRECIGOUT au 05 45 62 12 24.

sommaire

Infos pratiques	2 et 20
Edito	3

VIE COMMUNALE

Comptes-rendus des conseils municipaux	4 à 7
Les travaux	8 - 9
Communauté de Communes	10
Utilisation des containers	11
Information Calitom	11
11 novembre : exposition	12
Concours maisons fleuries	13
Nouveaux arrivants	13
Crèche de Noël	13
Infos élections	13

VIE ASSOCIATIVE

Directeur de la publication :
Patrice Boutenègre

Réalisation : Jacques Bely, Patrice Boutenègre,
Catherine Bruismaud, Valérie Guédon

Impression : Imprimerie Mediaprint en 250 ex

édito



L'année 2019 a vu se réaliser de nombreux projets comme la finalisation du projet d'agrandissement du cimetière, le rafraîchissement des peintures et de l'éclairage de la cuisine et des sanitaires du multiple rural, l'achèvement de la zone de stockage des poubelles place du lac. La première journée citoyenne en mai a connu un franc succès et sera réitérée au printemps. Un grand merci aux bénévoles, petits et grands, qui ont donné de leur temps sur une journée pour notre commune.

Je remercie Nadia Dupont qui a réalisé le recensement en début d'année 2019. Au 1^{er} janvier 2020, le nombre d'habitants (chiffre officiel de l' INSEE) sur notre commune est de 488 habitants. En 15 ans, notre commune sera passée de plus de 300 habitants à presque 500 soit plus de 50% d'augmentation. Notre commune est donc attractive et il faut impérativement qu'elle le reste...

Comme vous le savez, l'année 2020 sera l'année du renouvellement du conseil municipal. Les élections se dérouleront les 15 et 22 mars. Un rappel est fait dans notre bulletin. Elus depuis maintenant presque 6 années, le conseil municipal et moi-même n'avons eu comme unique souhait que de préserver votre qualité de vie, mener à bien l'ensemble des projets que nous nous étions engagés à faire lors de notre campagne de mars 2014. Tous ces travaux ont été réalisés sans aucune augmentation des taxes communales !

Les orientations budgétaires pour 2020 seront discutées en conseil municipal de février. Le budget ne sera voté qu'après les élections en avril afin de laisser toute latitude au nouveau conseil qui sera fraîchement élu.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux administrés. Je leur demande de bien vouloir se rapprocher de la mairie afin de se faire connaître et d'avoir l'ensemble des informations émanant de notre collectivité.

Je tiens à remercier chaleureusement mes adjoints, les conseillers municipaux et les agents communaux pour leur dévouement le plus total. Merci aussi à tous les membres des associations communales ou extra-communales qui participent activement à faire briller notre commune à travers les nombreuses manifestations qu'ils proposent.

Il me reste à vous souhaiter à vous et vos proches une excellente année 2020. Que cette nouvelle année soit porteuse d'espoir, d'humanité et surtout de respect des uns vers les autres.

*Votre maire
Patrice Boutenègre*

Comptes rendus des séances du conseil municipal

19 JUILLET 2019

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, HUBERT P, BONNIN P, CHATEAU M, GUEDON V.

Absente excusée et pouvoirs : FURGALSKA J., BARRIBAUD P-L
pouvoir à BONNIN P, DAMBIER JE
pouvoir à BOUTENEGRE P.

Secrétaire de séance : GUEDON V.

Approbation du compte-rendu du 16/05/2019. Accord à l'unanimité.

Validation des devis de terrassement pour le projet d'agrandissement du cimetière

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé lors du conseil de février de réaliser l'agrandissement du cimetière. Pour ce faire, une demande de subvention DETR a été déposée auprès de l'État. Plusieurs devis ont été demandés. Concernant la partie terrassement, trois entreprises ont répondu favorablement à cette demande :

- L'une pour un montant unitaire HT de 30 863.30€

- La seconde pour un montant unitaire HT de 24 157.30€

- La troisième entreprise est hors sélection car elle ne réalise pas l'enrobé et la pose de bordures pour délimiter les emplacements.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'entreprise CHARRIERE pour la partie terrassement pour un cout total de 24 157.30€ HT soit 28 988.76€ TTC et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de ces travaux.

Révision des tarifs de redevance d'assainissement collectif

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs applicables pour la redevance et la consommation du service Assainissement Collectif sont actuellement de 46.86€ HT pour l'abonnement et de 0,813€ HT par m³ d'eau consommée. Les forfaits instaurés pour faible consommation (inférieure ou égale à 20 m³) sont actuellement de 16,40€ HT et pour une consommation élevée (supérieure ou égale à 100 m³) de 82,02€ HT.

M. CHATEAU propose de ne pas augmenter la fiscalité de l'assainissement vu le résultat excédentaire du budget depuis plusieurs années.

M. le Maire propose, soit une augmentation de 2% soit un maintien de ces tarifs à partir du 01/01/2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs comme énoncés ci-dessus applicables au 01/01/2020.

Actualisation du montant de la participation pour frais de branchement au réseau d'assainissement collectif

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réactualiser le montant de la participation pour frais de branchement au réseau d'assainissement collectif instituée par l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, et perçue auprès des propriétaires d'habitations existantes lors de la mise en place des collecteurs et édifiées postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte pour lesquelles la collectivité réalise le raccordement. M. le Maire rappelle que le montant de la participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif était de 1 758.76€ HT soit 2 110.52€ TTC au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter le montant de la participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif à 1 793.93€ HT soit 2 152.72€ TTC à compter du 1^{er} janvier 2020 soit une augmentation de 2%.

Adhésion à des options de l'ATD16

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le SDITEC et l'ATD16 ont fusionné fin 2017. Suite au conseil d'administration de mars 2019, de nouveaux barèmes de cotisation ont été votés. Ils s'appliquent dès le 01/01/2019. Afin de continuer à bénéficier des services de l'ATD16, il faut délibérer sur les missions optionnelles que l'on avait déjà avec le SDITEC mais reprises par l'ATD16 (Assistance sur logiciels et accès à la centrale d'achat logiciels, appui à la signature électronique, cartographie numérique / visualisation).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 à compter du 01/01/2019.

Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les plans du PLUi seront envoyés aux mairies fin juillet pour une mise à disposition aux adminis-



trés jusqu'à mi-octobre. Un registre de doléances sera mis à disposition en mairie.

M. le Maire demande au Conseil Municipal des volontaires pour travailler sur les numéros de rues de tous les villages, Pierre BONNIN, Pierre-Louis BARRIBAUD, Pierre CHAMBON, Manuel CHATEAU et Patrice HUBERT sont volontaires. La première réunion est planifiée le 14 septembre 2019 à 18h.

M. le Maire propose une réunion publique le mercredi 25 septembre 2019 à 18h30 à la salle des fêtes.

Distribution du bulletin le samedi 31 août 2019.

19 SEPTEMBRE 2019

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, HUBERT P, BONNIN P, BARRIBAUD PL, CHATEAU M, GUEDON V, DAMBIER JE.

Absentes excusées et pouvoirs : FURGALSKA J pouvoir à DAMBIER JE, SHRIANE G pouvoir à BOUTENEGRE P.

Secrétaire de séance : CHATEAU M.

Approbation du compte-rendu du 19/07/2019. Accord à l'unanimité.

M. le Maire propose de rajouter deux délibérations la première pour la mise en place d'une réglementation portant sur le dépôt illicite des ordures ménagères, la deuxième pour l'acquisition des terrains de Mme BERTRANT situés au lavoir. Accord à l'unanimité.

Délibération pour la mise en place d'une réglementation portant sur le dépôt illicite des ordures ménagères

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est fréquemment consta-



té des dépôts illicites et des déversements de déchets de toute nature portant atteinte à la salubrité et à l'environnement concernant le dépôt au cimetière et route du Lac. Il propose de rédiger un arrêté municipal portant sur la réglementation des dépôts illicites des ordures ménagères complété d'un tableau récapitulatif des infractions avec le prix des contraventions. Accord à l'unanimité.

Validation du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif

M. le Maire expose au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune 2018 regroupant les tarifs, les consommations, la qualité du traitement, les travaux en cours ou à prévoir. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune.

Renouvellement de la convention avec la section « Los Vironaires » de l'association AAEP

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la section « Los Vironaires » de l'association AAEP souhaiterait reconduire les cours de danses traditionnelles les mardis tous les 15 jours à la salle des fêtes de Saint-Adjutory de 20h à 22h à partir de septembre. Accord à l'unanimité pour reconduire et signer la convention.

Acquisition des terrains de Mme BERTANT situés au lavoir

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme BERTRANT souhaite vendre ses terrains cadastrés B 1504 et B1506 situés au lavoir pour une surface de de 1189 m². La possibilité de faire une partie en parking est envisageable. M. Bely a rencontré la

propriétaire qui a accepté de vendre ses parcelles pour 400€ frais de notaire non compris. M. Dambier sort de la salle et ne prendra pas part au vote. M. le Maire propose de choisir l'étude de Maître DAMBIER pour réaliser la vente. M. le Maire demande aux élus de se prononcer.

Après en avoir délibéré à neuf voix pour, (M. DAMBIER ne participant pas au vote), le Conseil Municipal accepte l'achat des 2 parcelles de Mme BERTRANT à hauteur de 400€ hors frais de notaire, accepte que l'étude de Maître DAMBIER réalise la vente, autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces nécessaires pour l'achat de ces parcelles.

Délibération autorisant la servitude de passage sur la parcelle B468

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude de Maître LALIEVE a demandé une délibération pour régulariser l'acte des servitudes de passage concernant la place cadastrée B468 située derrière la salle des fêtes. M. DAMBIER nous confirme que cette parcelle étant goudronnée et publique, il n'y a pas lieu de faire cette délibération. Accord à l'unanimité de ne pas délibérer sur ce sujet.

Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires habitant au-dessus de la mairie ont donné leur préavis pour le 8 décembre 2019.

M. le Maire informe que les travaux de peinture ainsi que les modifications électriques au restaurant la Bellone sont terminés. Lors de la commission du 11 septembre, la CDC a accordé à la commune le versement de la subvention à hauteur de 50% soit 4 930.90€ HT. Lors des travaux de peinture, un avenant de 380€

TTC a été signé afin d'assainir un mur. M. le Maire a reçu l'entreprise CHARRIERE et nous informe que les travaux du cimetière débuteront courant octobre.

Suite à l'interpellation d'un agriculteur auprès de Pierre CHAMBON, évoquant les difficultés de passage d'engins agricoles dans certains chemins, le conseil municipal prend bien note et étudie la problématique.

La première réunion de travail concernant les numéros de rues des villages a eu lieu le 14 septembre 2019 à 18h. Lors du prochain conseil, les volontaires exposeront leur travail.

M. le Maire rappelle que la réunion publique aura lieu le mercredi 25 septembre 2019 à 18h à la salle des fêtes.

M. le Maire propose une deuxième journée citoyenne le samedi 19 octobre 2019.

17 OCTOBRE 2019

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, HUBERT P, BONNIN P, BARRIBAUD PL, CHATEAU M, GUEDON V, DAMBIER JE.

Absentes excusées : FURGALSKA J. et SHRIANE G.

Secrétaire de séance : DAMBIER JE
Approbation du compte-rendu du 19/09/2019. Accord à l'unanimité.

M. le Maire propose de rajouter une délibération pour le recrutement d'agent contractuel pour l'accroissement d'activité temporaire.

Bilan budgétaire au 30/09/2019

M. le Maire présente au Conseil Municipal la situation budgétaire par chapitre au 30 septembre 2019 : il en expose les dépenses engagées et



les recettes perçues. La situation est globalement satisfaisante. Les crédits prévus en investissement n'ont pas été tous réalisés. Accord à l'unanimité.

Orientations financières pour la fin d'année 2019 (DM)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer l'ordinateur de la mairie et d'installer un lampadaire rue des Fontaines. Pour ce faire, il faut procéder à un virement et une ouverture de crédit pour cette fin d'année :

- concernant le budget communal en dépenses d'investissement : augmentation de l'OP 243 SDEG pour 2000€ création de l'OP 256 ordinateur mairie pour 1100€ et diminution de l'OP 255 terrain M. Caillé pour 3100€.

- concernant le budget assainissement en dépenses d'investissement : augmentation du chap.16 emprunts et dettes assimilés pour 2€ et diminution du chap.020 dépenses imprévues d'investissement 2€.

- Pour faire suite au dernier conseil municipal sur la problématique d'élagage des chemins, il est convenu de demander des devis et de lancer les travaux de sciage des branches pour un montant n'excédant pas 2000€.

Accord à l'unanimité.

Validation du rapport CLECT 2019

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord lors de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 30 septembre 2019 a adopté le rapport des charges transférées pour l'année 2019 concernant la maison de santé de Montbron, les commerces de Pranzac et

Coulgens et l'effacement de réseau de communications électroniques de Coulgens. M. le Maire donne lecture de ce rapport même si la commune n'est pas concernée par ces transferts mais toutes les communes de la CDC doivent valider ce rapport.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport des charges transférées pour l'année 2019.

Convention avec Vitagym pour la mise à disposition de la salle des fêtes

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'association VITAGYM de l'Isle d'Espagnac propose de donner des cours de gym pour les habitants de la commune ou des alentours tous les lundis soirs de 20h à 21h de septembre 2019 à juin 2020. L'association demande si la salle des fêtes pourrait être mise à disposition gratuitement et signer une convention pour l'année. M. le Maire demande aux élus de se prononcer. Accord à l'unanimité pour signer la convention.

Recrutement d'agent contractuel pour l'accroissement d'activité temporaire

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'agent titulaire ne peut faire face à tous les travaux demandés selon les périodes de l'année. Ces mêmes besoins peuvent nécessiter le recrutement dans les plus brefs délais d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. M. le Maire demande l'autorisation aux élus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, ainsi que pour répondre, lorsque les besoins du service le nécessitent, à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, précise qu'il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, demande de prévoir à cette fin l'inscription au budget des crédits prévisionnels nécessaires et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Bertrand a accepté de vendre à la commune les deux parcelles cadastrées B1504 et B1506 situées au lavoir pour une surface de 1189 m² pour la somme de 400€ hors frais de notaire. La vente sera réalisée par l'étude de Maître DAMBIER. Accord à l'unanimité.

M. le Maire informe que la Préfecture nous demande de recenser les travaux pour la DETR de 2020. Après réflexion, il a été proposé d'étudier la mise aux normes de l'accessibilité des sanitaires à la salle des fêtes ainsi que le ravalement des façades extérieures de la salle des fêtes. Des devis vont être demandés à différentes entreprises.

M. le Maire annonce que les travaux du cimetière ont bien avancé. Le gros œuvre sera terminé pour début novembre.

5 DECEMBRE 2019

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, HUBERT P, BONNIN P, BARRIBAUD PL, CHATEAU M, GUEDON V, DAMBIER JE.

Absentes excusées : FURGALSKA J. et SHRIANE G.

Secrétaire de séance : GUEDON V.

Approbation du compte-rendu du 17/10/2019. Accord à l'unanimité.

Validation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau du SIAEP

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose au Président du SIAEP la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité de l'eau. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. M. le Maire donne lecture de ce rapport pour l'année 2018. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP NORD EST CHARENTE.

Validation du devis pour l'épandage des boues concernant l'assainissement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la station d'épuration fonctionne depuis 2006. Il est nécessaire d'en extraire les boues. Pour cela, il faut faire réaliser un plan d'épandage suivi d'un curage et d'un épandage

des boues en terres cultivées vers le printemps 2020. La Chambre d'Agriculture étant habilitée pour accompagner les collectivités, nous avons demandé des devis pour

- la réalisation du plan d'épandage soit 2860€ HT
- le curage des boues pour 2950€ HT
- l'épandage des boues pour 1780€ HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider les devis de la Chambre d'Agriculture pour 2860€ HT, le devis de M. DHENIN pour 2950€ HT, le devis de M. VILLETTE pour 1780€ HT et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Frais de personnel rattachés au service assainissement

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait encore cette année de faire supporter au service assainissement collectif la masse salariale au prorata du temps passé chaque semaine à l'entretien de la station d'épuration soit une moyenne de 7 heures par semaine effectuées par l'agent technique et 2,5 heures par semaine effectuées par l'agent administratif pour l'élaboration et la saisie du budget ainsi que la facturation annuelle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transférer un total de 41.16 heures mensuelles de charges salariales du budget commune vers le budget assainissement collectif.

Renouvellement des contrats de location des terrains de La Bellone

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats de location des terrains de la Bellone loués à M. TARDIEU pour 1ha 17a 42ca et M. DELAGE pour 1ha 97a 81ca arrivent à échéance au 31 décembre 2019. Le prix du quintal est de 22.84€ ce qui ramène le prix global de la location des terrains en conservant une base de 4 quintaux/ha à : $22.84€/ha \times 4 \times 3ha15a23ca = 287.99€$ (somme à recouvrer en décembre 2019). M. le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les contrats pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler des contrats de location à MM. TARDIEU et DELAGE et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Attribution de l'indemnité du receveur principal

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de gestion et de confection de budget pour le receveur M. VIAUX. Le Conseil Municipal par 6 voix pour, 2 contre et 1 abstention décide d'attribuer au comptable de la collectivité, M. VIAUX, l'indemnité de gestion et de confection de budget au taux de 100%.

Décisions modificatives

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordinateur de la mairie a bien été installé mais il est nécessaire de compléter cet achat par 1 écran, 2 disques durs pour la sauvegarde, de changer l'onduleur défectueux, il faut donc procéder à un virement de crédit pour cette fin d'année :

- concernant le budget communal en dépenses d'investissement : augmentation de l'OP 256 ordinateur mairie pour 370€ et diminution de l'OP 255 terrain M. Caillé pour 370€.

Demande de subvention scolaire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour bénéficier de la sub-

vention pour les sorties scolaires, la famille doit en faire la demande auprès de la mairie. Une élève du collège Jean Rostand a participé à un voyage à Birkenau du 31 mars au 6 avril 2019. La participation familiale est de 197€, la subvention serait de 59.10€ attribuée à Valentin SAULNIER.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement de subvention au collège Jean Rostand pour la somme de 59.10€ pour le voyage à Birkenau.

Demande de subvention de l'ADMR

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADMR a envoyé un courrier à toutes municipalités afin de solliciter une subvention afin de pouvoir changer le matériel informatique devenu obsolète. Sur la commune 8 administrés bénéficient des services de l'ADMR. M. le Maire propose une subvention de 350€ et demande l'avis aux conseillers.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 350€ à l'ADMR.

NOUVEAUTÉ

Queues de cerises
& Pissenlits

Production artisanale de tisanes et aromates



Depuis octobre 2018, *Queues de cerises et Pissenlits* vous propose une gamme d'infusions « bien-être » et d'aromates entièrement produits à Saint-Adjutory.

Une trentaine de plantes sont cultivées de manière écologique ou cueillies à la main dans les espaces sauvages des jardins, avec le plus grand soin. Elles sont ensuite séchées sur claies à température et hygrométrie contrôlées dans un séchoir en hêtre massif non traité. Puis elles sont mondées, pesées et emballées dans des sachets en papier ou des flacons en verre pour la mise en vente.

Vente uniquement en circuit court ou sur place (sur RV).

Contact : Cécile Chambon - La Tuilière - 16310 Saint-Adjutory

Tel : 06 70 43 80 96 <https://qdcep.wordpress.com>





Voie communale n°101
au lieu dit Puimeau

BILAN SUR LES TRAVAUX

REFECTION DES CHAUSSEES

Les chaussées des voies communales de Puimeau et du Maine Cruvier ont été regoudronnées dans le programme du FDAC 2019.



Voie communale n°5
au lieu dit « Le Maine Cruvier »





REFECTION DES PEINTURES de la cuisine du restaurant « LA BELLONE »

Les peintures de la cuisine et des sanitaires du restaurant « La Bellone » au Bourg, ont été réalisées par une entreprise locale.



EXTENSION DU LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

Les travaux ont été réalisés en régie par l'agent communal. Cette extension permet d'augmenter la surface de stockage du matériel et des matériaux.

TRAVAUX au Cimetière

L'extension du cimetière a été réalisée dans son intégralité en moins de trois mois (mur de clôture, terrassement, bordures, goudronnage et pose du portail). Merci aux deux entreprises locales (Ets CHARRIERE et SM BOUTIN) qui ont réalisé ce projet dans les coûts, délais et qualité.



MSAP La Rochefoucauld-Porte du Périgord



INFORMATIONS PRATIQUES :

CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord
Antenne de La Rochefoucauld
1 avenue de la Gare
16110 LA ROCHEFOUCAULD

Attention, correspondance officielle à adresser au siège :
CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord
2, rue des vieilles écoles
16220 MONTBRON
Tél. : 05 45 63 12 10
msap@rochefoucauld-perigord.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi : 13h-14h (sur RDV uniquement) / 14h-18h30
Mardi : 13h30 - 17h
Mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Jeudi : 13h30-17h
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30

QU'EST-CE QU'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC ?

Une Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit... Chaque Maison de services au public, en fonction de son implantation sur le territoire, construit une « offre de services » spécifique et surtout adaptée aux besoins identifiés sur son bassin de vie.

QUELLE EST L'OFFRE DE SERVICES D'UNE MSAP ?

Accueil, information et orientation

- Etre informé sur les services proposés par la Communauté de Communes
- Accéder à de la documentation sur les différentes prestations susceptibles de correspondre à la situation de l'utilisateur
- Connaître les conditions à satisfaire et les démarches à réaliser pour les obtenir
- Etre orienté vers l'agence partenaire adéquate
- Bénéficier d'un libreaccès à des postes informatiques, connectés à Internet dans le cadre de démarches officielles

Aide à l'utilisation des services en ligne dans le cadre de démarches officielles

- Accompagner l'utilisateur pour rechercher des informations sur un site, créer ou mettre à jour son espace personnel
- Lui apporter un appui pour réaliser des télé-procédures (du type demande de carte grise) ou des simulations de prestations
- Accompagner l'utilisateur dans l'utilisation des équipements numériques mis à disposition (ordinateur, scanner, imprimante, ...) et pour la création d'un compte de messagerie

Facilitation administrative

- Aider à la compréhension des informations adressées et des éléments sollicités
- Aider à la constitution de dossier ou à la vérification de sa recevabilité
- Effectuer l'édition, le retrait ou le dépôt de document
- Numériser et imprimer des documents

Facilitation à la mise en relation

- Aider à la prise de rendez-vous téléphonique
- Aider à la prise de rendez-vous physique avec un conseiller partenaire

PARTENAIRES ET SERVICES PROPOSÉS

Permanences ou Accompagnement de premier niveau :

CAF, CPAM, Pôle Emploi, Services de l'Etat (Cartes grises, Trésor Public, Impôts), CAUE, Bâtiments de France.
D'autres partenaires sont à venir pour 2020.

Utilisation des containers de la commune



Containers face au cimetière



Containers rue du Lac

Nous avons été interpellés à plusieurs reprises sur les dépôts excessifs dans les containers situés sur la commune, ainsi que des dépôts sauvages sur les voies, les espaces publics et privés de la commune. Les containers route du Lac ont été installés uniquement pour collecter les déchets des riverains de la rue des Fontaines à la demande de CALITOM dont le camion ne peut pas faire demi-tour dans cette rue. Fréquemment, les habitants n'ont pas pu y déposer leurs sacs car ils étaient déjà pleins et débordants. Il en est de même pour les containers situés face au cimetière.

Afin d'éviter ces abus, et **après avis du conseil municipal, M. le Maire a dû prendre un arrêté règlementant des dépôts illicites des ordures ménagères, et ainsi verbaliser les infractions constatées.**

D'une part, la contravention peut aller **de 11 € à 1 500 €** selon la nature de l'infraction commise, en vertu des articles R 610-5, R632-1, R 633-8 et R 644-2 du code pénal. D'autre part, la responsabilité du contrevenant sera engagée selon l'article 1384 du code civil si les dépôts sauvages venaient à causer un dommage à un tiers.

Nous comptant sur la civilité de chacun pour respecter les règles suivantes :

CONTAINERS SITUÉS FACE AU CIMETIÈRE

Seuls les résidents secondaires ou les vacanciers peuvent déposer leur sac d'ordures ménagères dans les containers situés au cimetière. Cependant, tout le monde est autorisé à utiliser les containers de verre.

CONTAINERS RUE DU LAC

Seuls les habitants de la rue des Fontaines dont les déchets ne peuvent pas être collectés sont autorisés à utiliser ces containers.

**Soyons courageux.
Arrêtons la production des bouteilles en plastique.**

Chaque année,
16 milliards de bouteilles en plastique
sont produites en France.
250 bouteilles par habitant et par an.

Nous sommes tous d'accord sur l'urgence
à diminuer cette production.
D'ailleurs la France s'y engage à 100%.

Oui, mais comment ?

- Laisser faire les industriels-fabricants des bouteilles en plastique qui promettent au Gouvernement de les récupérer toutes, d'en recycler une partie tout en continuant à en produire de nouvelles, épuisant ainsi les ressources naturelles ?
- Faire confiance aux Collectivités locales, responsables devant les citoyens, qui demandent au Gouvernement de prendre la mesure de l'urgence environnementale et climatique en inscrivant dans la Loi une trajectoire Zéro plastique interdisant la production de nouvelles bouteilles en plastique.

Plastiques à usage unique.
La consigne n'est pas la solution.

Les Collectivités locales, actrices du Service public de gestion des déchets.

11 novembre

Après la venue de Madame la Préfète lors de la cérémonie du 8 mai, le 11 novembre était plus clément côté météo. Notre historien local, Jacky Merle, a eu encore une fois et on le remercie, la gentillesse de nous prêter une partie de sa collection qu'il n'a pas manqué de nous commenter avec toujours cette grande passion. Après le vin d'honneur, près de trente personnes ont partagé le repas offert par la municipalité et les élus.

Encore merci à la caserne des sapeurs-pompiers de La Rochefoucauld qui nous honore de sa présence à chaque cérémonie.



Au premier plan, l'équipe municipale



*Patrice BOUTENEGRE
et Jacques BELY*



Remise de la gerbe au monument aux morts





18^e concours des villages fleuris

Depuis 17 ans, le concours annuel des villages fleuris de Saint-Adjutory a pour objet de récompenser les fleurissements les plus harmonieux de la commune, son bourg et ses hameaux, pour la période estivale. Le jury, composé d'aucun résident de la commune, accompagné de Marcel Château qui prépare et organise le concours, s'est déplacé dans tous les villages. Tous les ans, le jury évalue les propriétés (maisons, fermes, gîtes, bâtisses...) en fonction de leur fleurissement qui doit impérativement être visible de la voie publique.

Les prix 2020, pour récompenser les fleurissements les plus réussis cet été, ont été remis lors des vœux du maire le 12 janvier 2020. Dès maintenant vous pouvez préparer vos plantations fleuries pour l'été mais aussi pour toute l'année 2020 !



Remise des prix de janvier 2020

Crèche de Noël



Depuis maintenant de nombreuses années, M. et M^{me} Chateauneuf nous font la gentillesse de faire une très belle crèche de Noël dans notre église. A partir de mi décembre, et ce pendant un mois, l'église était ouverte de 10h à 18h. Un grand MERCI !



Nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver dans la commune, n'oubliez pas de vous présenter en mairie afin de :

- vous faire recenser dans le fichier des habitants de Saint-Adjutory ;
- connaître les dates de ramassage des ordures ménagères ;
- vous procurer les dernières actualités de la commune, on vous remettra un bulletin municipal ;
- vous inscrire sur la liste électorale munis :
 - d'une carte d'identité.
 - d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)
- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile.

Je vous souhaite la bienvenue à SAINT-ADJUTORY !

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12663*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020



Association culturelle, la bibliothèque municipale de Montembœuf dessert un territoire de 12 communes. Elle est ouverte à tous. **Les prêts y sont entièrement gratuits.** Elle met aussi à la disposition du public des ordinateurs avec la possibilité d'accéder à internet. Un lecteur peut emprunter 4 ouvrages pour une durée de 4 semaines. Tous les trimestres, un échange de 300 livres est organisé avec le Service Départemental de la Lecture.

Lieu attractif, de découvertes et de rencontres

L'association est animée par 14 bénévoles et une salariée. Elle accueille :

- les écoliers, les collégiens et le centre de Loisirs,
- le groupe parental Mam'Pa'Drôles de l'AAEP,
- Les assistantes maternelles,
- Coccinelle (un accueil de 0 à 6 ans) qui investit régulièrement les lieux.

Les bénévoles font de la lecture et du portage à domicile. Une fois par mois trois bénévoles se déplacent à la MARPA pour des prêts de livres.

Des séances kamishibai sont régulièrement organisées.

Les activités sont diverses

- La bibliothèque tient un stand « bouquiniste » sur le festival de l'imprévu,
- L'association présente lors de la manifestation « Tous au jardin » des ouvrages sur les végétaux,
- L'été, des livres sont mis à la disposition de l'Office de Tourisme et des baigneurs de la piscine de Montembœuf,
- La bulle des lecteurs : Cette

année 10 lecteurs de la Bibliothèque de Montembœuf ont participé à ce prix littéraire organisé par le SDL.

La journée porte ouverte avec braderie a eu un franc succès.

Les expositions :

- Les GRIMMADES de Marino et Chrisco : toutes les écoles de RPI sont venues. Des ateliers ont été organisés, dont un animé par la conteuse Anne Coste.
- Le Japon : Livres et objets ont servi de support pour parler de ce beau pays. Un arbre à poèmes a accueilli les haïkus des CM2 et des 6^e. Toutes les classes de Montembœuf ont visité l'exposition.



Visite d'une classe à l'exposition « Japon »

- Expo « Rouge » : de nombreux livres et objets de couleur rouge exposés dans un décor de Noël.

Les spectacles :

- En partenariat avec le Service Départemental de la Lecture, dans le cadre du Fil du conte, deux artistes de La compagnie Duboudu ont fait vibrer les petits spectateurs de Montembœuf. « Carrément chèvre », une histoire pour les enfants, juste pour leur faire peur du loup.
- « CHANT ET POESIE » une



Soirée « Chant et Poésie »

agréable soirée animée par l'atelier Poésie de Cognac et le Duo Bécarré pour les chants.

Les conférences :

- Comment lutter contre l'ambrosie : soirée organisée en partenariat avec la mairie de Montembœuf. Le Dr Château Vaquet a fait partager ses inquiétudes au public sur le danger de l'invasion de cette plante.
- Aromathérapie : conférence animée par le Dr Couic-Marinier : une soirée pour apprendre à se soigner, se cocooner, se sentir bien dans sa tête (en partenariat avec l'AAEP).



Conférence aromathérapie

- Le climat : « Portraits d'une France qui change ». Une projection suivie d'un débat avec M. Legube, professeur à l'université de Poitiers et président du conseil scientifique de l'agence Adour-Garonne.

Les auteurs :

- Jacky Brun, écrivain local a présenté avec une certaine émotion son dernier livre « Requiem pour Françoise Armagnac ».
- Elise Gourivaud-Patriarche a présenté son ouvrage « La tombe du Transloy ». Une bible à la mémoire des poilus charentais (un complément à l'exposition de cartes postales de Jacky Merle).

La bibliothèque est présente sur FACEBOOK.

2019 avec l'association DÉTENTE-LOISIRS

Privilégier des moments de rencontres et de partage, proposer des activités de découvertes et d'échanges, permettre de vivre ensemble des temps ludiques et festifs, favoriser l'autonomie et le bien-être physique et moral : voici les principaux objectifs de notre association DÉTENTE-LOISIRS qui a, en 2019, regroupé 173 adhérents issus de nos quatre villages et des alentours.

Club hebdomadaire, tous les mardis : Ateliers Remue-Méninges, Loisirs créatifs, Informatique, Activités Physiques adaptées, Pour un habitat facile à vivre.

Repas convivial trimestriel, banquets de printemps et d'automne, sortie mensuelle au cinéma, représentation théâtrale, concert de chants, concours de belote, voyages en juin et en septembre, porte ouverte/exposition/vente en mai, sorties spectacles en mars, août et décembre, rencontre avec nos amis du centre social des 3 cités de Poitiers... l'année 2019 a été riche en activités de toutes sortes.



2020 s'annonce et le détail de sa programmation sera communiqué lors de notre prochaine assemblée générale le samedi 1^{er} février prochain à la salle des fêtes de Vitrac à partir de 14h (notre association est ouverte à toute personne de plus de 55 ans).

Le Président de l'association :
 Alain BOHÈRE : 06 76 48 59 02 - bohere.alain@orange.fr
 SAINT ADJUTORY : Claude BOUCHET 05 45 62 22 42
 claude.bouchet17@orange.fr

Grand merci aux Maires et élus communaux et départementaux, aux personnels administratifs et techniques de nos quatre communes (Cherves-Châtelars, Montembœuf, Vitrac-Saint-Vincent et Saint-Adjutory) qui nous soutiennent financièrement et matériellement tout au long de l'année.

Merci aussi à nos partenaires associatifs, institutionnels et aux commerçants qui répondent toujours favorablement à nos sollicitations.

Merci enfin aux bénévoles qui font vivre cette association pour qu'elle réponde au mieux aux attentes et aux besoins de tous.

Vous pouvez suivre l'actualité de notre association, sur le site Balade à Vitrac Saint Vincent (pages Détente-Loisirs) dont voici l'adresse : <https://alain-bohere.pagesperso-orange.fr>
 À très bientôt et bonne année 2020.

VITAGYM à Saint-Adjutory

Une envie de pratiquer une activité sportive de proximité ? L'Association Vitagym de l'Isle d'Espagnac organise chaque lundi soir de 20h à 21h des cours de gym dans notre salle des fêtes. Mélanie, coach sportive transmet sa motivation grâce à des cours diversifiés, alternant des exercices de step, cardio, abdos..., et s'adapte à chacun d'entre nous. Les cours sont ouverts à tous, homme et femme et sans limite d'âge. N'oubliez pas votre tapis et venez vite nous rejoindre dans une ambiance conviviale !

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter Karine Veillon au 06 82 93 33 10.





Un nouveau bureau pour l'association locale de Montembœuf

L'Association de Montembœuf intervient sur Saint-Adjutory comme dans les 12 autres communes de l'ancien canton. Son président depuis 11 ans, Michel Lavauzelle, enfant de Vitrac, est désormais parti à La Rochefoucauld pour intégrer l'association ADMR locale.

Depuis septembre 2019, un nouveau bureau a été constitué :

Coprésidents :

Marie-Hélène Gesson

Francis Précigout

Trésorière :

Mousnier Annie

Les services ADMR

La nouvelle équipe, en partant des bases solides déjà installées par leur prédécesseur, et en attendant les précisions sur les nouveaux textes concernant l'aide aux aidants et l'adaptation de la société au vieillissement, souhaitera affiner le panel des services mis en place par l'ADMR.

Pour l'heure, les services assurés par l'ADMR restent les mêmes, pour rappel :

- Aide à la personne (aide à la préparation des repas ou aux courses, ménage, entretien du linge) dans le cadre de l'APA
 - Ménage, repassage, entretien du jardin pour les particuliers
 - Garde d'enfants à domicile
- Cependant, n'hésitez pas à nous faire part, par courrier, par téléphone (aux horaires



Francis Précigout et Marie-Hélène Gesson

des permanences) ou par mail de vos remarques ou de vos besoins. De même, si vous souhaitez rejoindre le rang des bénévoles et participer à l'évolution de nos services, vous pouvez nous appeler (pendant les heures de permanence) ou nous envoyer un mail avec vos coordonnées, nous vous recontacterons rapidement.

L'assurance de la qualité de nos services

Déjà certifiée en 2014 par AFNOR NF service, un nouvel audit a été effectué fin novembre 2019. Nous vous communiquerons les résultats de ce nouvel audit.

Qui intervient à votre domicile ?

Des aides à domiciles, au minimum tutorées 5 jours par ses collègues avant d'être formées (par des actions ciblées dans le cadre de la formation continue) quand elles ne sont pas déjà diplômées. L'association de Montembœuf a depuis quelques années mis en place une politique active de formation diplômante pour ses salariés notamment dans le cadre de la Valorisation des Acquis de l'Expérience. Les nouveaux coprésidents souhaitent poursuivre cette politique. Chaque usager pris en charge par l'ADMR bénéficie d'un référent aide à domicile, qui est souvent la personne qui intervient le plus souvent chez lui. En

général, 2 à 3 personnes interviennent chez lui, mais durant leurs absences elles peuvent être remplacées par d'autres salariés. Ainsi il peut arriver (occasionnellement) que sur un planning, 4 à 5 personnes soient programmées au domicile d'un usager.

Pour autant, l'agent de planification oriente les bons professionnels pour répondre à vos besoins et même si vous ne les connaissez pas, sachez qu'eux vous connaissent car l'ADMR a développé des outils de communication internes (fiches de missions, suivi informatique des interventions..) qui leur permettent d'être rapidement opérationnels.

Depuis novembre 2018, l'ADMR a mis en service 14 véhicules pour ses salariés, particulièrement pour ceux qui se déplacent le plus sur les 12 communes prises en charge par l'association de Montembœuf.

Si vous souhaitez rejoindre le rang de nos salariés, n'hésitez pas à nous envoyer un CV et une lettre de motivation, nous vous répondrons rapidement.

Horaires de permanence :

- Lundi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- Mardi de 9h à 12h
- Jeudi de 8h30 à 17h30

Contactez les coprésidents de l'association locale :

05 45 21 19. 07

Contactez la plateforme pour une demande d'intervention :

05 45 65 36 65

Email : montemboeuf@montemboeuf.fede.admr.org

APE du RPI

Montemboeuf, Vitrac St-Vincent, Massignac et Cherves-Châtelars



En cette nouvelle année scolaire, l'Association des Parents d'Elèves démarre par un relooking. En effet, un nouveau bureau a été élu en Octobre dernier et par la même occasion, change son logo et son nom. L'ancienne «APE des p'tits drôles» laisse place à «l'APE des jeunes lutins».

Cette association œuvrant sur les 12 communes du RPI vous présente son nouveau bureau :

Présidente : Vigier Antunes Sandra

Vice-présidente : Trapateau Blandine

Trésorière : Chabanne Marie Trésorier

adjoint : Laurent Jérôme

Secrétaire : Dupuy-Luce Liliane

Secrétaire adjointe : Boucher Caroline



Au-delà d'une volonté de rassembler les nombreuses familles de ce territoire, les actions et manifestations qui seront menées durant l'année auront pour but d'enrichir la vie de nos enfants au sein de l'école. Certaines de ces actions seront faites en collaboration avec le corps enseignant et/ou des associations locales.

Vous pouvez suivre les actions de l'APE sur la nouvelle page Facebook également. N'hésitez-pas à nous rejoindre!

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous écrire à apedesjeuneslutins@gmail.com.

Une Main Sur Votre Épaule À vos côtés pour vous

Une nouvelle association sur la commune de Chasseneuil/Bonnieure

Cette association se fixe l'objectif d'aider les personnes handicapées et ou malades ainsi que les personnes en difficultés dans leurs démarches administratives, en les écoutant, et en trouvant des solutions. Nous proposons des animations adaptées et nous organisons des ateliers afin de recueillir des fonds.

Nous avons pour but de promouvoir toute action qui contribuera au bien-être des individus et de leurs familles, de défendre leurs intérêts

matériels et moraux en visant l'apprentissage de valeurs morales et civiques et d'organiser et soutenir des actions sociales, humanitaires et culturelles.

Notre association veut apporter sa solidarité par de l'aide administrative, juridique en offrant un secours aux personnes en difficultés matérielles et morales.

Afin de mener à bien ses missions l'association tient une permanence le samedi après-midi une fois par mois de 14h

à 17h dans les locaux de Trésors@partager à Chasseneuil sur Bonnieure.



Contact :

Claire (présidente) :

07 88 38 26 03

mail : unemainsurvotreepaule@yahoo.com

Facebook : Une main sur votre épaule

Une documentation est disponible à la mairie de Saint-Adjutory.

N'hésitez-pas, nous sommes là pour vous aider.

Comité d'Animation

PLAISIR, AMUSEMENT, DIVERTISSEMENT ET BONNE AMBIANCE

Le programme de cette année 2019 fut, encore une fois, bien rempli. Nous multiplions les activités et manifestations afin de satisfaire la population mais aussi de faire vivre du mieux possible notre village.

Année 2019 :

- Assemblée générale le 20 janvier,
- Farci charentais le 10 mars,
- Rallye touristique le 18 mai,
- Fête locale avec le marché artisanal les 15 et 16 juin avec parc de jeux gonflables,
- 15^e édition de la marche nocturne le 13 juillet,
- Après-midi Halloween le 30 novembre,
- Noël des enfants le 15 décembre.

L'ensemble de ces manifestations nous permette aujourd'hui de maintenir le Noël des enfants du village. Cependant, nous souhaiterions que les autres événements fassent autant le plein que Noël. Nous attendons que l'ensemble de la population se mobilise pour participer



Randonnée pédestre du 13 juillet 2019

davantage aux animations organisées par le Comité d'Animation. Nous en profitons également pour remercier l'ensemble des bénévoles qui sont toujours présents pour nous apporter leur aide et soutien.



Noël 2019

Les dates à retenir pour 2020 :

- Assemblée générale le 18 janvier à 19h
- Farci charentais le 23 février
- Rallye touristique le 16 mai
- Fête locale les 13 et 14 juin
- Randonnée nocturne le 11 juillet
- Halloween en novembre
- Noël des enfants en décembre

Le comité d'animation vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, en espérant vous distraire encore plus, et souhaitant que cette nouvelle année apporte de plus en plus de participants aux activités proposées.

Société de Chasse

Président : Perot Fabrice
Vice Président : Dupont Thierry
Secrétaire : Labrousse Philippe
Trésorier : Dupont Dominique
Trésorier adjoint : Suau Dominique

Les prochains repas de chasse se dérouleront le dimanche 1^{er} mars 2020 et le dimanche 23 août 2020. Merci aux propriétaires de la commune qui permettent à nos chasseurs peuvent de vivre leur passion . En cette fin d'année, la société de chasse vous souhaite de passer très bonnes fêtes, et une belle et heureuse année 2020.



PARTAGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT !

La société de chasse précise que les jours de chasse sont les jeudis et les dimanches de septembre à février. Exceptionnellement des battues sont organisées signalées par des panneaux .



Raid aventure de la bellone

L'association Raid Aventure de la Bellone (R.A.B.) dont le siège est situé sur la commune de Saint Adjutory a été créée par Franck Debiais et Sébastien Bouchet en janvier 2014. Elle compte actuellement 16 licenciés et environ 20 bénévoles.

Cette association a vocation à organiser et à participer à des épreuves sportives variées (raid multisports, randonnée VTT, trail). Pour ceux qui ne connaissent pas le raid multisport, il s'agit d'un rallye sportif (par équipe) avec un enchaînement d'épreuves diversifiées et pour la plupart en orientation.

Côté manifestations, le RAB a organisé deux épreuves en 2019. D'une part, une rando VTT et marche qui s'est déroulée le 24 mars 2019 au départ du stade de Saint-Adjutory. Cette 5^e randonnée a été une réussite et a réuni 165 VTT et 115 marcheurs qui sont venus sillonner les chemins de la com-

mune et de celles avoisinantes. D'autre part, un raid multisports (le 6^e) comptant pour le challenge départemental du Conseil Départemental qui a eu lieu le 31 août 2019 au départ d'Exideuil-sursVienne. Il a rencontré un grand succès avec la participation de 66 équipes (de tout le grand Sud-Ouest) venues se défier sur deux épreuves (raid des Fées et raid des Dragons) durant toute la journée.

En 2020, l'association RAB devrait organiser trois manifestations. Le 29 mars 2020, au départ de Saint-Adjutory, une randonnée VTT avec marche; Puis le 29 août 2020 un nouveau raid autour des lacs de Haute Charente et enfin une randonnée et un trail orientation à l'automne 2020.

Côté participation, certains membres participent à des épreuves dans la région avec des résultats très honorables



en raid, CO et trail. Sandra et Nellie ainsi que Yann et Karine terminent 1^{ère} équipe féminine et mixte du challenge départemental de la Charente, Nellie et Albane terminent 1^{ère} du challenge départementale de course d'orientation dans leur catégorie respective, plusieurs victoires (raids des ARA, de Dronne Evasion, des pompiers, raid des VGA ..).



A.A.E.P.

Association d'Animation
et d'Education Populaire

A.A.E.P.

**Association d'Animation
et d'Education Populaire**

L'AAEP un Espace de Vie Sociale agréé par la CAF et soutenu par le SIVOS Montembœuf et la Communauté de Communes Charente Limousine. L'AAEP propose des activités à tous les habitants sur le territoire des 12 communes des écoles du SIVOS.

Vous souhaitez participer à une ou plusieurs activités de l'AAEP, l'équipe d'animation Laura BAUER, Coleen VIGNAUD et Sabrina WEISSE est à votre disposition pour toute information.

Place de la Mairie - BP 20009 - 16310 MONTEMBŒUF

09 60 13 13 51 / 06 71 56 94 13

ass.aaepmontemboeuf@orange.fr

<http://aaep-montemboeuf.e-monsite.com>

Facebook AAEPMontemboeuf / Infos séance cinéma : www.crcatb.fr



GESTION DES DÉCHETS COLLECTE DES SACS

RAPPEL : Les containers d'ordures ménagères et de tri sélectif mis à disposition place du cimetière pour les résidences secondaires doivent être utilisés uniquement pour les déchets ménagers.

Collecte du verre : Deux bennes à verre sont à votre disposition au Mas et place du cimetière.

Ordures ménagères : toutes les 2 semaines (pensez à sortir les sacs la veille)

- Ramassage le vendredi matin (semaine impaire)
- Pour les lieux-dits Mayolle, Mayolle d'en bas et La Juge : le mercredi matin (semaine paire)
- Pour le lieu-dit La Grave : le mardi matin (paire)

Sacs jaunes : toutes les 2 semaines (pensez à sortir les sacs la veille)

- Ramassage le vendredi matin (semaine paire)
- Pour les lieux-dits Mayolle, Mayolle d'en bas et La Juge : le mercredi matin (semaine impaire)
- Pour le lieu-dit La Grave : le mardi matin (impaire)

Veillez à bien prendre connaissance des dernières informations communiquées par CALITOM relatives au ramassage en cascade, pour les jours fériés. Les semaines où il y a un jour férié, le ramassage des sacs jaunes et des ordures ménagères est décalé d'une journée entre le jour férié et la fin de la semaine. Pour tout problème de ramassage, veuillez contacter votre mairie dans les meilleurs délais ou Calitom au N° Vert : 0800 500 429.

SUBVENTION POUR LES VOYAGES SCOLAIRES :

La municipalité a adopté le principe d'attribution d'une subvention pour les sorties scolaires de plus de 3 jours consécutifs pour les enfants de la maternelle à la fin du cycle secondaire (baccalauréat). La subvention représente 30 % du montant sollicité aux familles, dans la limite de 60 € par enfant et par an.

Pour en bénéficier, nous insistons sur l'importance d'en formuler la demande auprès de la collectivité dès que la famille a connaissance du projet de séjour pour son (ses) enfant(s) et du coût à sa charge . La collectivité communique ensuite, à l'établissement, l'accord de principe du montant de la subvention octroyée pour chaque demande, pour déduction de celui-ci du montant initial à la charge de la famille.

Le séjour effectué, l'établissement adresse à la mairie une attestation de présence pour les enfants concernés par une demande. La collectivité verse alors la subvention à l'établissement scolaire.

SERVICES VIE SCOLAIRE TRANSPORTS SCOLAIRES :

Les écoliers :

Les enfants de Saint-Adjutory, scolarisés en maternelle ou en primaire, peuvent prendre le bus pour aller aux écoles de Vitrac ou Montembœuf dont nous dépendons.

	Matin	Soir
- Le Bourg :	8h25	17h06
- Les Mas :	8h30	17h02
- Puimeau :	8h33	17h00

Pour les familles ne pouvant utiliser le transport en raison d'incompatibilité avec leurs horaires, un service garderie est assuré à l'annexe de la mairie de St.-Adjutory, à l'école de Vitrac et à l'école de Montembœuf (le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30).

Les collégiens :

- Puimeau (abribus) : matin : 8h00 et soir : 17h27
- Les Mas (abribus) : matin : 8h01 et soir : 17h28
- Le Bourg (abribus) : matin : 8h03 et soir : 17h35

LISTES ÉLECTORALES :

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune doivent se présenter à la mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour remplir le formulaire d'inscription sur la liste électorale. Pour les élections de 2020, inscription possible jusqu'au 7 février 2020.

PACS EN MAIRIE À PARTIR DU 1^{ER} NOV. 2017 :

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer. L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant : soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune), soit à un notaire.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION :

Depuis le 6 novembre 2017, la totalité des démarches liées au certificat d'immatriculation seront enregistrées exclusivement de manière numérique, soit par l'usager lui-même, soit, si l'usager le souhaite, par l'intermédiaire d'un professionnel de l'automobile agréé.

Les demandes se feront sur le site : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>



PERMIS DE CONDUIRE :

Depuis le 29 septembre 2017, les demandes doivent désormais être effectuées uniquement sur le site : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>.

Un point numérique est à votre disposition au bureau de poste de Montembœuf du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le samedi de 9h à 12h.